



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

### Séance du 23 MAI 2024

---

Réunion du conseil municipal

---

Présents : Dabadie Audrey, Cuyaubère Sylvie, Mendes Joao, Roques Serge, Da Silva Adrien, Lagarde Christian, Conte-Daban Alain.

---

Absents excusés : Coelho Gregory, Guichard Stéphane, Lendres Sébastien, Kneppers Frédéric.

---

Absents : -

---

Séance du 23 mai 2024

---

Lieu : Salle de réunion, mairie de Tarasteix

---

Secrétaire de séance : Christian Lagarde.

#### 1. LOI APPER : SUPPRESSION CONTRIBUTIONS DES COMMUNES AUX FINANCEMENTS DES EXTENTIONS DE RESEAU D'ELECTRICITE :

En application de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'Ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023, le projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023 déposé le 8 novembre 2023, le Code de l'énergie et notamment son article L 342-21 et le Code Général des Collectivités Territoriales, et pour faire suite à la réunion du 14 mars dernier au SDE65 avec les services instructeurs du département, il a été convenu, à toute autorisation d'urbanisme sur un terrain nécessitant une extension de réseau électrique, de répondre :

- Soit de refuser l'autorisation d'urbanisme, sur la base de l'absence de desserte électrique ;
- Soit de délivrer l'autorisation d'urbanisme en mentionnant dans l'arrêté la formulation suivante :

*« L'autorisation de construire est accordée sous réserve du raccordement préalable de la parcelle au réseau public de distribution d'électricité via une extension du réseau.*

*Une contribution financière, correspondant à 59.3 % des coûts hors taxes de cette extension, sera demandée préalablement au bénéficiaire de la présente autorisation par convention, conformément à la réglementation applicable pour les autorisations d'urbanisme délivrées après le 10 septembre 2023 »*

#### 2. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La commune a reçu beaucoup de demandes de subventions des diverses associations communales et non communales. Après avoir étudié chaque demande, le conseil municipal décide d'octroyer des subventions à :

- RPI et APE
- USEP et volley de Ger
- Association Vivre Service à Domicile
- Louveterie
- Association Vivement jeudi
- Foyer des jeunes
- Jeunes pompiers de Vic

- Au Bignalet

Les subventions sont votées à l'unanimité des présents.

3. ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024 :

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 9h00 à 18h00.  
38 listes ont été déposées.

4. ACHAT TABLES SALLE DES FETES :

Le conseil municipal décide de se doter de 10 tables supplémentaires.

5. LOCAL ORDURES MENAGERES SALLE DES FÊTES :

Actuellement, les bacs des ordures ménagères sont stockés dans un sas de la salle des fêtes.  
Un local pourra être construit derrière les toilettes du bar associatif à côté des bouteilles de gaz, face aux cuisines du foyer.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- Achat tireuse de bière : Ce matériel sera acheté pour le bar associatif.

7. INFOS DIVERSES :

- A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, la commune sera dotée d'un cabinet infirmier. Il sera situé dans le local de l'ancienne école.
- L'association Fondation Brigitte Bardot a mis en vente la maison Baylère. L'agence Century 21 basée à Tarbes est en charge de cette gestion.
- 2 maisons vont être construites sur le champs de M. Grazide.

Vu pour être affiché le 29 mai 2024  
(Sceau de la mairie)

Le Maire  
Alain Conte-Daban